**29ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(15 - 26 janvier 2018)**

**Liechtenstein**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 24 janvier 2018 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation du Liechtenstein pour la présentation de son rapport.

Le Liechtenstein a mis en œuvre d’importantes recommandations faites en 2013, notamment par la ratification du protocole facultatif de la convention relative aux droits de l’enfant concernant la vente d’enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que par la mise en œuvre de la convention internationale sur l’élimination de toute forme de discrimination raciale.

La France adresse les recommandations suivantes au Liechtenstein :

• ratifier la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ;

• assouplir la législation très stricte en matière d’avortement ;

• amender la législation afin d’améliorer le respect des droits des justiciables, en créant un registre de garde à vue au siège de la police à Vaduz, en rendant systématiques l’accès à un avocat et en garantissant la confidentialité des discussions entre l’avocat et son client détenu ;

• assurer une bonne information publique des nouvelles dispositions du Code pénal relatives à la lutte contre la discrimination raciale, former les avocats pour son application et poursuivre les efforts visant à lutter contre les discriminations.

Je vous remercie./.